

## DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 18 mars 2025

Délibération n° 2025 – 18/03/2025 – 1

*Élection du vice-président du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe*

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts, notamment l'article 29
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 37 Quorum : 19	Membres présents : 27 Membres représentés : 6 Total : 33  <b>Suffrages exprimés : 33</b>
---	--

Le conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **a procédé à l'élection de Monsieur Stéphane TIZIO en qualité de vice-président du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe.**

**Monsieur Stéphane TIZIO :** 26 voix  
**Bulletins blancs :** 7

Dijon, le 18 mars 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement